



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2247

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Rénovation de la station d'épuration de Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimefeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2247**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Rénovation de la station d'épuration de Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération de rénovation de la station d'épuration de Saint-Germain-au-Mont-d'Or fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

Elle a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2017-2222 du 18 septembre 2017 pour mener à bien les études préalables nécessaires et d'une délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0604 du 31 mai 2021 pour réaliser les travaux.

I - Contexte et objectifs

La direction du cycle de l'eau mène un projet de reconstruction de la station de traitement des eaux urbaines de Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour la mise en conformité du système d'assainissement conformément à la directive n° 91/271/CEE du 11 mai 1991 sur les eaux résiduaires urbaines.

Ce projet, défini en 2008, a été décliné en deux phases :

- une première phase d'aménagement transitoire de la station d'épuration devant permettre d'atteindre la conformité réglementaire du système d'assainissement et de répondre ainsi à l'urgence d'une mise en demeure adressée par les services de l'État,

- une seconde phase d'aménagement définitif de la station d'épuration.

La 1^{ère} phase a été réalisée entre 2009 et 2014. Elle a consisté à reconstruire une partie des ouvrages de la station de traitement (ouvrages de prétraitement et de traitement primaire) ainsi qu'un bassin de stockage des eaux usées par temps de pluie de 350 m³.

La conformité réglementaire a été atteinte au regard d'un arrêté transitoire. Cette conformité est néanmoins fragile.

Les ouvrages de traitement biologique ainsi que ceux de la filière boues dont le fonctionnement a été maintenu datent de l'origine de la station (1963) et sont aujourd'hui en limite de capacité et en état de dégradation avancé.

En conséquence, la 2nd tranche de travaux a été engagée afin de finaliser la rénovation de la station de traitement et de maintenir durablement la conformité réglementaire du système d'assainissement.

II - Description des travaux

Les travaux engagés comprennent la reconstruction des ouvrages de traitement biologique, ceux de la filière boues, la création d'un bassin complémentaire pour un stockage et la restitution de 600 m³ d'effluents. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases. À ce jour, la 1^{ère} phase est achevée avec la construction des ouvrages de la filière boue et du bassin complémentaire pour le stockage et la restitution des effluents de 600 m³.

La 2nd phase de construction des ouvrages de traitement biologique a débuté le 9 août 2023.

III - Coût du projet

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0604 du 31 mai 2021, le projet total avait été évalué à 6 100 000 € HT en dépenses. Le marché de travaux a été notifié le 13 juillet 2021 mais suite à la crise ukrainienne et à la hausse des coûts des matières premières, les prix du marché ont consécutivement augmenté de 15 à 20 %. Par ailleurs, un avenant permettant d'intégrer la mise aux normes sur le sujet de la cybersécurité a été signé, renchérissant le marché de 2,45 %. L'enveloppe alors affectée au projet s'avère donc aujourd'hui insuffisante.

Le montant total actualisé de l'opération est donc de 6 480 000 € HT dont 6 100 000 € HT préalablement individualisés.

Ce coût comprend :

- les études et diagnostics préalables : 168 000 € HT,
- les travaux de maîtrise d'œuvre : 300 000 € HT, qui ont fait l'objet d'un avenant notifié le 28 juin 2022,
- les travaux qui ont fait l'objet d'un avenant : 5 940 000 € HT, signé le 28 juin 2023,
- les prestations intellectuelles de conduite des travaux (contrôle technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) : 55 000 € HT,
- les essais de performances permettant de vérifier la bonne atteinte des garanties souscrites par les entreprises de travaux : 17 000 € HT.

Ces coûts sont portés par le budget annexe de l'assainissement.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau.

En recettes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apporte une subvention de 857 872 €. Cette recette a déjà fait l'objet d'une délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la rénovation de la station d'épuration de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 380 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement et répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 229 887,63 € HT en 2024,
- 150 112,37 € HT en 2025,

sur l'opération n° 2P19O5461.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 480 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316629-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
